



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017

La DGALN vous propose l'action de formation n° 17-1405

URBAX Bourg structurant : De la planification à la mise en œuvre opérationnelle dans une approche systémique de l'aménagement durable urbain



Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://intra.cmvrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

QUAND ?

16 et 17 novembre 2017

date limite d'inscription

17 octobre 2017 (auprès du CVRH)

OÙ ?

Rue Maurice Fabre à **RENNES**

Formation délocalisée par

le CVRH de **NANTES**

ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

chef de projet : Yâsimîn VAUTOR - 01 40 81 94 12

yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES - Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Annie CORBIN-PAOLETTI -
téléphone :02.40.16.08.44

annie.corbin@developpement-durable.gouv.fr

assistant(e) de formation :

Laurence MOLLEREAU - téléphone :
02.40.16.08.55

laurence.mollereau@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre les logiques et les stratégies des acteurs : collectivité locale, opérateurs publics et privés, propriétaires fonciers, industriels.

le public concerné - les pré-requis

- Collectivités :

- Élus
- Agents de services techniques de collectivités

- Comprendre le fonctionnement de l'aménagement urbain et pouvoir apprécier les interactions entre les différentes politiques urbaines pour proposer une stratégie d'aménagement durable.

- Savoir choisir et utiliser, en jouant de leurs complémentarités, les outils juridiques, financiers et fonciers pour l'aménagement de quartiers durables en renouvellement urbain ou extension urbaine maîtrisée.

(planification, urbanisme et aménagement, environnement, politique foncière, politique de la ville...)

- Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs

- Services de l'État :

- DREAL (référents EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référents revitalisation des centres-bourgs, référents EcoCité,...)
- DDT (référents EcoQuartier, référents nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référents territoriaux,...)

Des notions ou connaissances théoriques sur les outils de l'aménagement et sur les caractéristiques de la ville durable facilitent le suivi de la formation. En effet, la formation Urbax n'est pas une formation théorique mais permet la mise en pratique des outils et l'interaction entre acteurs.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés.

Le Grenelle de l'Environnement, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la COP21, confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable. Tous les acteurs doivent ainsi oeuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers urbains/de la vie urbaine.

La connaissance des acteurs de l'aménagement et de leurs « jeux de postures » est une condition préalable à la réussite de la conduite ou de l'accompagnement d'une opération d'aménagement durable. L'un des enjeux majeurs de l'aménagement durable relève de la question de son financement et des outils mobilisables pour le faire sortir de terre. Pour les bourgs, se rajoutent aussi les questions de densification douce, réhabilitation du bâti existant et du soutien des activités et services.

Tout l'enjeu réside donc dans l'activation des outils appropriés aux étapes clés et sur les sites les plus judicieux de manière complémentaire et dans la co-production entre acteurs du territoire.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Juliette Maître et Denis Crozier - CEREMA

Programme :

Urbax est une simulation jouée de l'aménagement urbain conduite par un meneur de jeu et assistée par un programme informatique. Les joueurs simulent les rôles décisifs : collectivité, opérateurs, industriels, grands propriétaires (5 à 7 équipes regroupant 15 à 20 stagiaires au total). Le programme informatique simule le contexte urbain, guide le jeu de manière séquentielle, enregistre les événements et donne à tout moment les informations sur l'état du système.

Le produit pédagogique se compose du logiciel de simulation et d'une étude de cas. Le module de simulation est conçu de manière à équilibrer réalisme, maniabilité et portabilité dans des situations nationales différentes. Il effectue donc une simplification nécessaire de la réalité afin de rendre celle-ci intelligible pour les stagiaires mis en situation dans des rôles actifs.

Le jeu de rôles est mis en œuvre par des animateurs agréés ayant à la fois la culture de l'aménagement et l'aptitude à conduire une dynamique de groupe.

Pour plus d'informations : <http://www.urbax.eu/fr/accueil/>

Cas « Bourg structurant »

Etude de cas préparée en coopération avec le CAUE de l'Eure et mis en pratique par le CEREMA.

Ce bourg de près de 1000 habitants, situé dans l'aire d'attraction d'une grande ville et desservi par un échangeur d'autoroute, s'est développé jusqu'ici de manière radiale, en diffus le long des voies existantes. Il comporte un noyau ancien de qualité et offre une large gamme de services. L'objectif du SCOT est donc d'en faire un pôle relais de cette région périurbaine et d'y produire une offre de logements et de services capable de fournir une alternative à l'urbanisation dispersée aux alentours dans les hameaux ou les petites communes rurales excentrées démunies de services et d'équipements.

L'enjeu est de susciter des opérations d'ensemble greffées sur le tissu existant pour parvenir à un développement maillé et radioconcentrique assurant la transition ville campagne et le voisinage avec les activités agricoles. Il s'agit également d'assurer une répartition équitable des dépenses d'équipements publics par une négociation bien conduite entre propriétaires, opérateurs et collectivité locale afin de

préserver les finances de celle-ci.

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2017 - Action n° 17-1405

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)

par courriel : ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : **URBAX Bourg structurant :**

De la planification à la mise en œuvre opérationnelle dans une approche systémique de l'aménagement durable urbain

CVRH concerné : **Nantes - Formation délocalisée Rue Maurice Fabre à RENNES**

Chef(fe) de projet : **Annie CORBIN-PAOLETTI**

Assistant(e) : **Laurence MOLLEREAU**

Dates de la formation : **16 et 17 novembre 2017**

Date limite d'inscription : 17 octobre 2017

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 - adaptation immédiate au poste de travail

T2 - adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 - développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/>	MAAF <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
--	------------------------------

Avis	favorable	<input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
	réservé	<input type="checkbox"/>	
	défavorable	<input type="checkbox"/>	
Priorité	1	<input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service
	2	<input type="checkbox"/>	
	3	<input type="checkbox"/>	